



**HAL**  
open science

## L'université et l'aménagement du territoire

Thérèse Saint-Julien

► **To cite this version:**

Thérèse Saint-Julien. L'université et l'aménagement du territoire. Espace Géographique, 1990, 19-20 (3), pp.206-210. 10.3406/spgeo.1990.2984 . hal-02546736

**HAL Id: hal-02546736**

**<https://hal.science/hal-02546736>**

Submitted on 18 Apr 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## L'université et l'aménagement du territoire

Thérèse Saint-Julien

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Saint-Julien Thérèse. L'université et l'aménagement du territoire. In: Espace géographique, tome 19-20, n°3, 1990. pp. 206-210;

doi : <https://doi.org/10.3406/spgeo.1990.2984>

[https://www.persee.fr/doc/spgeo\\_0046-2497\\_1990\\_num\\_19\\_3\\_2984](https://www.persee.fr/doc/spgeo_0046-2497_1990_num_19_3_2984)

---

Fichier pdf généré le 03/01/2019

ment local et régional. Et s'il existe des risques évidents dans une trop rapide décentralisation de l'enseignement supérieur, il ne faut pas pour autant couper court à toutes les initiatives dans ce domaine, sous prétexte que toutes les collectivités territoriales ne sont pas également motivées, ni également capables financièrement d'intervenir. Une des missions du ministère pourrait être d'assurer une péréquation nationale et de fournir une aide financière plus importante dans les régions dont les budgets ne permettent pas de gros efforts pour l'enseignement supérieur.

Enfin, si l'on souhaite donner à l'université une mission dans une politique globale d'aménagement du territoire, il conviendrait tout d'abord de s'assurer des capacités d'entraînement qu'un établissement peut avoir sur son environnement socio-économique. On ne peut tenir pour acquis a priori qu'une université soit un outil de développe-

ment; le mythe des industries industrialisantes des années 1960 et son effondrement ont montré les limites d'un raisonnement de ce type.

Évidemment, les réserves formulées dans cette note ne doivent être comprises ni comme une version dépoussiérée de la loi du plus fort, ni comme un prétexte au statu quo. Elles ne sont formulées que pour inciter à un approfondissement de la réflexion préalable et pour mettre en garde contre les penchants spontanés et pas toujours justifiés d'un aménagement jacobin du territoire. Par conséquent, il semble facile de modifier la carte universitaire à coups de décrets et de parvenir à un aménagement du territoire universitaire, mais il n'est pas sûr que les modifications prônées soient dans l'intérêt de l'université, des équilibres français dans leur ensemble, et donc de l'aménagement du territoire tout court.

## L'université et l'aménagement du territoire

Thérèse Saint-Julien, Université de Paris I

Comme le souligne A. Frémont, le territoire universitaire est d'abord à l'image des grands contrastes socio-économiques du territoire national, il en souligne les articulations principales, les centres et les périphéries. L'aménagement du territoire universitaire ne peut donc être pensé indépendamment de l'ensemble des autres stratégies de l'aménagement du territoire. Il ne peut davantage ignorer les nouveaux moyens de transmission à distance de l'information, les révolutions que ces moyens risquent d'introduire dans les structures géographiques d'un service dont précisément toutes les fonctions sont de production et de transmission d'information. La contribution d'A. Frémont éclaire le programme de création universitaire aujourd'hui engagé d'un état des lieux de l'espace universitaire français, et d'un exposé des objectifs de l'aménagement proposé. La richesse de cet exposé n'échappera pas au lecteur: il suscite réflexion. Cette note livre quelques-unes des remarques qu'il suggère.

### 1. Les multiples fonctions de l'enseignement supérieur dans l'aménagement du territoire

La seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle aura vu passer l'enseignement supérieur du statut de service offert à une minorité de chaque classe d'âge, *de service rare à la population*, au statut de *service banal*. Le principe géographique associé à ce type de transition est apparemment simple. Chaque fois que le statut d'un service à la population a évolué dans ce sens, *les centres dispensateurs du service se sont multipliés, et la portée géographique moyenne du service a diminué*. Cette diffusion, *des grandes villes vers les plus petites*, résulte des intérêts convergents des usagers et des promoteurs du service, ici la puissance publique. Les premiers cherchent à minimiser les coûts du déplacement nécessaire pour accéder au service, les seconds se satisfont d'une

moindre portée géographique du marché quand, dans une population donnée, l'intensité de la demande augmente. Si l'entreprise est prestataire de service public, des objectifs d'équité sociale et territoriale sont invoqués pour justifier la diffusion, bien que demeurent pris en compte les coûts d'investissement et de fonctionnement entraînés par cette diffusion. La simplicité du principe des lieux centraux est un peu affaiblie par le fait que l'on ne peut pas assimiler l'enseignement supérieur à un service homogène. Les différences introduites par les spécialisations de cet enseignement, et ce dès le 1<sup>er</sup> cycle, sont loin d'être les seules en cause. Les politiques mises en œuvre doivent aussi tenir compte des dispositifs de sélection, plus ou moins affichés, dont ces formations disposent. Ces politiques intègrent enfin les disparités des investissements consentis par étudiant, selon l'image sociale de l'institution, le lieu de son implantation, et indirectement selon les catégories étudiantes sélectionnées, toutes choses égales quant à la nature de la formation, et quant à la productivité ultérieure de l'investissement octroyé par la collectivité.

Les objectifs des établissements d'enseignement supérieur sont très rarement cantonnés à la fonction d'enseignement (le cas des IUT est exceptionnel). Leur diffusion dans le réseau urbain engendre le développement d'*activités de recherche, sur les mêmes lieux et dans les mêmes établissements*, en association d'autant plus étroite que l'on passe du 1<sup>er</sup> au 2<sup>e</sup>, ou au 3<sup>e</sup> cycle.

Or, contrairement aux activités d'enseignement, ces activités *sont beaucoup plus tributaires des avantages d'agglomération, et des avantages de site et de situation, que de la distribution géographique de la population*. Cette sensibilité particulière des activités de recherche freine donc la tendance normale à la diffusion des établissements d'enseignement supérieur, du haut vers le bas de la hiérarchie urbaine. Pourtant, le modèle traditionnel de la relation enseignement-recherche aurait-il complètement résisté aux évolutions récentes de chacune des deux fonctions, d'autres expressions de cette relation verraient-elles le jour, associées par exemple au développement rapide des activités de recherche dans les grandes écoles, ou à la distance, qui ne cesse de grandir, entre l'univers des enseignements de 1<sup>er</sup> cycle et la sphère de la recherche?

On accorde enfin aujourd'hui aux relations entre *localisation des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et réseau des villes* une portée plus large, qui touche aux fondements même du développement urbain. Le concept de *technopole* évoque *les avantages d'agglomération qu'établissements d'enseignement supérieur, recherche et entreprises pourraient tirer de leur voisinage*: facilités pour le recrutement de main-d'œuvre très qualifiée et pour le maintien d'une grande flexibilité du marché du travail, accélération de la diffusion des innovations scientifiques et techniques, intensification de la recherche-développement, ouverture de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les milieux économiques.

Les agglomérations dotées d'équipements universitaires (enseignement et recherche) de qualité et en masse suffisante seraient donc plus attractives pour les activités grosses consommatrices de ressources humaines rares et d'information. En situation de concurrence de plus en plus vive à l'échelon national et international, les plus grandes villes entendent bien garder et améliorer les avantages qu'elles tirent de la concentration d'équipements d'enseignement supérieur et de recherche, tout en ayant à affronter à la fois la concurrence des autres grandes villes, françaises et étrangères, mais aussi celle d'agglomérations de plus petite taille. En effet, en se dotant d'équipements d'enseignement supérieur, les villes de taille plus modeste comptent elles aussi attirer de nouvelles entreprises, fixer la population jeune la plus qualifiée, détenir au total une meilleure carte dans le jeu des concurrences interurbaines. La demande d'un rapprochement de l'offre et de la demande en formation supérieure encourage dans ce sens les ambitions des responsables locaux. Mais il y a université et université, un établissement d'enseignement supérieur n'équivaut pas à un autre. A. Frémont le rappelle clairement, et courageusement.

## **2. Les grandes lignes des propositions pour l'aménagement du territoire universitaire restent conformes à une logique de lieux centraux**

La politique universitaire proposée s'inscrit dans le droit fil des politiques antérieures. Un premier point doit être noté: il n'est ici question que d'établissements universitaires polyvalents, suivant en cela le modèle traditionnel des universités

généralistes, dont on ne s'est écarté en France qu'une seule fois, avec la création de l'université de Compiègne. Cette expérience originale n'est pas évoquée. La politique engagée cherche donc à rendre la localisation géographique des établissements d'enseignement supérieur plus conforme à une logique territoriale de lieux centraux, c'est-à-dire à une logique de distribution de la population. Aujourd'hui en France, une très intense relation lie taille des villes et nombre des diplômés délivrés. Pour chacun des cycles, et pour l'ensemble, plus la ville est grande et plus les formations dispensées sont diversifiées. Enfin les formations les plus rares ont tendance à être délivrées dans un plus petit nombre de villes, qui sont plutôt de grande taille, et qui dispensent aussi les formations les plus banales, c'est-à-dire celles qui s'adressent au plus grand nombre. Les schémas des migrations différentielles entre académies donnent quelques indices du fonctionnement géographique de cette organisation hiérarchique interurbaine. Au-delà, les spécialisations universitaires reflètent assez largement les principaux contrastes socio-économiques du territoire français. Les années 1980 n'ont apporté aucune modification significative à cette organisation d'ensemble. Les réajustements qualitatifs que l'on a pu déceler, toujours de très faible importance, sont plus allés dans le sens d'un rééquilibrage Est-Ouest, que dans celui d'une réduction des disparités hiérarchiques interurbaines, même si, en poids relatif, le pôle parisien par exemple a un peu perdu de son importance (1).

Afin d'atténuer les distorsions les plus résistantes et de prendre en compte l'émergence des nouvelles demandes, trois correctifs sont proposés. Le premier est un rattrapage pour les grandes villes du Nord et de l'Ouest de la France, sous-équipées, ayant jusqu'ici pâti d'une croissance de la demande régionale relativement lente. Le deuxième correctif est une consolidation des premiers cycles dans plusieurs dizaines de villes moyennes, sous forme d'antennes, que l'on voudrait voir cantonnées dans des équipements de premier cycle. On envisage enfin la création de quatre universités en région Ile-de-France, pour «éponger» la croissance naturelle de la demande parisienne.

---

(1) SAINT-JULIEN Th. (1990). *Qualification du travail, enseignement supérieur et métropolisation*. Paris: Convention de recherche Datar. 159 p.

### 3. Les innovations

Les innovations de cette politique sont ailleurs. La première est une volonté d'améliorer la lisibilité européenne de certains centres universitaires. On fait ici l'hypothèse qu'une forte intégration locale des différents établissements, qu'une meilleure concertation autour de relations et de programmes scientifiques internationaux, élargiront la portée géographique du rayonnement du pôle, et amélioreront sa position relative dans le réseau des villes universitaires européennes. L'opération, engagée à titre expérimental et dont l'intérêt n'échappera à personne, a de bonnes chances de réussite si elle fait l'objet d'un suivi sur plusieurs années. L'aménageur a en effet choisi quatre des centres universitaires français déjà parmi les mieux placés dans la compétition scientifique internationale, et dont les liens avec les milieux économiques locaux et régionaux sont fortement enracinés. Ces centres se caractérisent en outre par une sur-représentation des disciplines scientifiques, et des formations professionnelles, d'ingénieurs en particulier, disciplines et formations dont on a pu montrer qu'elles sont, sur le moyen terme, les plus sensibles aux différentiels d'investissements, et, semble-t-il, beaucoup moins prisonnières dans les faits qu'on ne veut bien souvent le dire, des mirages de la concentration parisienne. On s'étonne un peu cependant que soit apparue un moment parmi les élues l'université d'Orsay, classée par ailleurs avec «ces lieux exceptionnels, mondialement connus de l'élite universitaire».

La deuxième innovation concerne les réseaux d'universités. La notion est surtout mobilisée à propos des villes universitaires de ce que l'on pourrait appeler «un grand Bassin parisien», et s'appuie semble-t-il sur l'expérience de quelques initiatives locales prises en ce sens au cours des dernières années. Le constat de départ est indiscutable. Bien qu'apparemment dotés d'une très large palette de fonctions, à l'ombre de la région parisienne, ces pôles universitaires s'avèrent incapables de retenir, a fortiori d'attirer, les étudiants avancés qui sont en outre pénalisés par une lisibilité externe médiocre. Le réseau est invoqué pour façonner un tout qui soit plus que la somme des parties, pour accélérer des processus d'auto-organisation qui devraient, à terme, soutenir une dynamique propre de l'ensemble.

Les réseaux d'universités sont définis comme des réseaux de proximité. La robustesse et l'efficacité d'un réseau se

mesurent à la force du projet commun, et à sa capacité d'engendrer, dans une proximité raisonnable, des avantages que l'on ne saurait trouver ailleurs. Quels projets et quels avantages soutiendront ces réseaux, incitant les universités et tous les autres établissements d'enseignement supérieur à jouer la carte de l'interdépendance régionale? Quelles contributions spécifiques de chacun des centres, quelles spécialisations fonderont cette interdépendance? La réforme prévoit une spécialisation des universités pour les formations doctorales. Cette spécialisation est-elle appelée à se répercuter sur les autres cycles d'enseignement? Des créations, mais aussi surtout des décentralisations parisiennes, universitaires et extra-universitaires, qui pourraient élargir l'assise, y compris économique, de ces réseaux, peuvent-elles être raisonnablement envisagées? Qui enfin supportera les coûts de ces réseaux transrégionaux?

#### **4. Aux deux extrêmes, des maillons fragiles**

La question des premiers cycles universitaires est depuis plusieurs années, en France, l'une des pierres d'achoppement des politiques universitaires. La politique mise en œuvre officialise la notion d'*antenne universitaire*. Provisoirement, la reconnaissance d'antennes de premier cycle universitaire va satisfaire les élus des villes moyennes, et permettre à des jeunes, que la distance aurait dissuadés, d'accéder à un premier cycle de l'enseignement supérieur. La situation n'est pas sans rappeler celle du début des années 1960, quand sortaient de terre ces embryons d'universités, qui n'en avaient pourtant pas le nom, mais qui sont tous devenus par la suite universités de plein exercice. À l'opposé on peut évoquer l'expérience des Instituts universitaires de technologie, dont chacun s'accorde aujourd'hui à reconnaître la relative réussite. D'entrée de jeu, ces établissements de 1<sup>er</sup> cycle sont des créations autonomes et spécialisées, dispersés dans des villes de taille relativement variée.

Les 1<sup>er</sup> cycles des antennes seront-ils également répartis entre les différentes villes concernées, contribuant à la formation d'antennes polyvalentes? Les choix géographiques de localisation et l'orientation des nouveaux départements d'IUT seront-ils faits en tenant compte des caractéristiques des antennes? À plus long terme que doit-on attendre de ces dernières? La satisfaction qu'elles apportent localement sera-t-elle durable? Comment réus-

sira-t-on à faire que les universités centrales voient en elles autre chose qu'une annexe éloignée qui les amputera des étudiants intellectuellement, économiquement, et socialement, en moyenne et apparemment, les moins nantis, c'est-à-dire ceux qui n'ont pu accéder, ni aux IUT, ni aux classes de préparation, ni aux 1<sup>er</sup> cycles des villes centrales? Quelles villes concevront ces antennes dépendantes, sans statut et sans finalité spécifique, comme autre chose qu'une solution d'attente, qu'une sorte de première pierre d'une future «université complète»? L'idée que l'on se fait aujourd'hui, peut-être à tort, des relations créatrices entre université et entreprise, l'embauche locale des diplômés, que les responsables locaux attendent d'un investissement dans les structures universitaires, reposent moins sur la présence de premiers cycles généraux que, soit sur des établissements spécialisés de type école, ou institut, soit sur des établissements qui associent étroitement enseignement et recherche. Considérer que le principal enjeu de développement pour une ville moyenne est la présence à n'importe quel prix de n'importe quelle université est une chimère. En ne le formulant pas clairement dans les faits par de nouveaux modèles de rapports de l'université au territoire, le pouvoir central contribue peut-être à cultiver cette illusion des collectivités locales, et améliore peu la lisibilité nationale et internationale des universités françaises. Le risque, souligné par A. Frémont, n'est-il pas de devoir un jour en France gérer des universités de préfecture, voire de sous-préfecture qui, les pressions politiques aidant, contribueraient finalement moins que l'imaginaient politiques et aménageurs au rééquilibrage du territoire français?

Les questions universitaires ne sont qu'une des multiples expressions des difficiles contradictions que le cas parisien réserve aux politiques d'aménagement du territoire, autre point sensible des propositions faites. Le poids démographique de la région parisienne demeurera incontournable aussi longtemps que l'on continuera, du fait de l'État en particulier, d'amonceler à Paris et dans ses banlieues l'utile et l'inutile. La masse démographique ainsi maintenue, sa structure par âge, obligent logiquement à créer de nouvelles universités en région parisienne. Les projets programmés sont très importants puisqu'ils portent sur la création d'une université dans chacune des quatre villes nouvelles, de l'extension ou du réaménagement de quatre universités périphériques (Créteil, Saint-Denis, Villeta-

neuse et Nanterre). Comme vingt ans auparavant, les pouvoirs publics prennent acte de la pression démographique de l'agglomération parisienne en créant une deuxième couronne d'universités périphériques.

On peut s'interroger sur les types d'universités que l'on s'apprête à créer, quand par ailleurs tout investissement en faveur de la recherche parisienne est dénoncé, quand on s'accorde sur le fait que le nombre des formations de recherche doit y diminuer, et que le CNRS par exemple prétend se désengager de l'Ile-de-France? Si de nouvelles universités sont créées, il faudra pourtant en assumer l'existence. Les cas de réussite en périphérie de Paris, l'université d'Orsay par exemple, sont toujours apparus quand les efforts consentis en matière de cadre de vie, d'accessibilité, de formations valorisantes et d'infrastructures de recherche attractives ont été importants. De tels efforts seront-ils consentis pour cette nouvelle génération d'établissements, ce qui est loin d'avoir été le cas pour la plupart des établissements de la génération précédente? En liant étroitement ces créations nouvelles, non seulement à un certain prix, mais aussi au devenir des anciennes universités parisiennes, leurs chances de réussite seraient réelles, sans que soit pour autant renforcé le pôle parisien, et sans que le développement des universités du bassin parisien soit une nouvelle fois pénalisé. Si l'économie de ces efforts est faite une nouvelle fois, ces universités nouvelles rejoindront le peloton déjà important de celles de la périphérie parisienne et du Bassin parisien, qui retiennent mal la population étudiante, et encore moins les enseignants et les chercheurs, nouvelles «universités de banlieues» avec des problèmes de banlieues, cependant que s'accroîtra encore l'asphyxie des universités centrales.

D'autres solutions n'existaient-elles pas, quand les nouveaux moyens de transmission de l'information se généralisent, quand Le Mans et Tours ne se trouvent plus qu'à une heure de train du centre de Paris, Rouen et Orléans, et quelques autres, étant depuis longtemps dans ce cas? Les universités créées en région Ile-de-France seront-elles véritablement plus proches du centre de Paris? La mobilité des étudiants a rarement été pensée en France en termes positifs pour l'aménagement du territoire, en termes d'ouverture et d'avantages. On se contente en général d'en déplorer les schémas spontanés. D'autres pratiques, d'autres ouvertures ne peuvent-elles être encouragées? Une part importante de la croissance démographique étudiante de la région parisienne pourrait peut-être se reporter sur les villes universitaires de la première couronne. A. Frémont semble évoquer, pour l'écarter immédiatement, une solution de cet ordre. La prise en charge complète des coûts de la mobilité, de la région parisienne vers la première couronne, en termes de transport, d'hébergement et d'accueil des étudiants, et des chercheurs, dans des conditions de qualité, ce qui ne sera jamais le cas en région parisienne, était-elle en 1990 un hypothèse à ce point irréaliste?

Une politique est un choix parmi toutes les solutions possibles. À l'imagination des futurs souhaitables, les aménageurs se sont nécessairement vus opposer la mémoire des structures en place, la résistance des habitudes, la force des images, et des contraintes budgétaires. Un programme ambitieux n'en est pas moins engagé, qui dessine la trame avec laquelle aura à compter l'aménagement du territoire de la France au cours des 50 prochaines années, tout en sachant que beaucoup d'autres facteurs interviennent dans le long terme de la formation et de la réussite de cet aménagement par les équipements universitaires.

## L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN CARTES

Plaquette de 12 pages couleurs de cartes et commentaires sur: les bacheliers 1989 et les prévisions 1993, les bac généraux et technologiques, l'attractivité des académies, le premier cycle universitaire, le troisième cycle universitaire, l'évolution des effectifs universitaires depuis 1978, l'évolution 1986-1988, les écoles d'ingénieurs, les IUT.

Plaquette réalisée pour le ministère de l'Éducation nationale de la jeunesse et des sports par le GIP RECLUS, en vente à la Maison de la Géographie (58 F).